



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FÉVRIER 2025

- Date de convocation : 31 janvier 2025
- Date d'affichage : 31 janvier 2025
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 16**
- **Votants : 22**
- **Pouvoir : 6**

L'An deux mille vingt-cinq, le six février à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente et un janvier 2025 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Eric THERRY Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE et M. Jacques LETELLIER, Adjoints au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET et M. Michel BRAULT Conseillers Municipaux en exercice.

Pouvoirs : Mme Sandrine BONNETAIN donne pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE, M. Franck LAGNIAUX donne pouvoir à M. Eric THERRY, Mme Karen RIAND donne pouvoir à M. Henri POIRIER, Mme Emmanuelle PONCHANT donne pouvoir à Mme Paule LAMOTTE, M. Jonathan ALLONGE donne pouvoir à M. Jacques LETELLIER, et M. Thierry BOLLER donne pouvoir à M. Michel BRAULT.

Absent non excusé : Mme Sandrine LENTZ.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PESLERBE.

DÉLIBÉRATION N°05/8.1.7 – PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CLASSE DÉCOUVERTE 2025 DE L'ÉCOLE DU BOIS BONNET

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu le devis de la Ligue de l'enseignement 95 d'un montant total de 14 798 € comprenant :

- L'hébergement en pension complète au centre « Ré la Blanche » du dîner du J1 au déjeuner + goûter du J5,
- 2 gratuités enseignantes
- 1 animateur du centre d'accueil par classe pour l'encadrement des activités,
- Le transport de l'école au centre d'accueil aller-retour et les transports sur place, l'hébergement et la pension du chauffeur,
- La proposition de planning,
- Les assurances APAC.

Considérant la participation financière communale à hauteur de 400 € par élèves de CM2, soit 5 enfants, pour une participation globale de 2 000 € (montant de la participation identique à celle attribuée à l'école Blanche de Castille pour la classe de neige 2025) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la participation financière à la classe découverte 2025 de l'école du Bois Bonnet pour un montant de 2 000 €.

Le Maire,



La secrétaire,